

# M. King s'engage à poser la question de confiance

"Cette mesure permet au gouvernement d'avoir recours, à sa discrétion, à la conscription pour service outre-mer, si, à son avis, la situation l'exige" — "La décision en sera laissée au cabinet" — Pas de nouveau débat au Parlement, mais vote de confiance

Mesure d'autorisation — L'intérêt national l'exige — La province de Québec — Ce n'est pas une nouvelle politique — Réponse à M. Cardin

## TEXTE DU DISCOURS DE M. MACKENZIE KING SUR LE BILL 80

Ottawa, 8. (D.N.C.) — Texte français du discours du premier ministre, M. Mackenzie King, terminant le débat sur la deuxième lecture du bill modifiant la loi sur la mobilisation des ressources nationales.

En mettant fin au débat sur la deuxième lecture du bill dont la chambre est actuellement saisie, je n'ai pas l'intention d'analyser tous les arguments qui ont été présentés et d'autres. Rien de ce qui a été dit ne me justifie de modifier une quelconque des déclarations que j'ai faites et des opinions que j'ai exprimées quand j'ai présenté ce projet de loi le 11 mai ainsi qu'au commencement du débat sur la deuxième lecture, le 10 juin.

Je crois que ce débat a amplement démontré la sagesse de l'attitude que le Gouvernement a adoptée en soumettant à l'approbation du Parlement les méthodes propres au recrutement de nos hommes pour le service outre-mer.

Il a été reconnu dès le début que la question posée est de grande importance d'opinion. Si le Gouvernement n'avait eu à tenir compte de ce caractère controversable de la question, sa tâche eût été relativement simple.

Quand j'ai ouvert ce débat, j'ai déclaré que des changements survivaient dans le caractère et la portée d'un conflit étaient suffisants pour nécessiter l'étude approfondie de cette question par le Parlement. J'ai pris soin de m'abstenir de parler des autres facteurs qui ont fait surgir la question, et cela en un relief plutôt qu'à atténuer le caractère controversable. Je me propose encore aujourd'hui d'éviter de parler de cet aspect particulier de la question, si ce n'est pour signaler à l'attention des honorables députés combien cette controverse a été superflue et trompeuse.

Dans la présente guerre, la question de la conscription pour le service outre-mer a été soulevée en premier lieu non pas au Parlement par le porte-parole autorisé d'un parti politique quelconque, mais en vertu de la responsabilité du chef de la majorité au Parlement. L'intention de faire une question politique est devenue manifeste il y a un peu plus d'un an, au cours du voyage que j'ai fait dans l'Ouest.

Quelques fois que cette question a été soulevée sur le tapis, on a eu recours à la même méthode. On s'est efforcé d'établir une corrélation entre "un effort total" et la question de la méthode à adopter pour lever des hommes pour le service outre-mer. On a prétendu qu'il s'agissait d'un besoin qui ne pouvait être satisfait sans recourir à la conscription.

La conscription n'était pas nécessaire.

La conscription pour le service outre-mer n'était certainement pas nécessaire quand l'agitation a commencé à Calgary il y a plus d'un an. A cette époque, les auteurs de cette agitation affirmaient que la conscription pour le service outre-mer était devenue urgente. Elle n'était certainement pas nécessaire quand le nouveau chef du parti conservateur a lancé son manifeste clamant un gouvernement national et un effort total. Elle n'était certainement pas nécessaire quand, durant l'exécution d'une partie de la campagne, le comité des "100 jours" de Toronto s'est efforcé d'établir une corrélation entre "un effort total" et la question de la méthode à adopter pour lever des hommes pour le service outre-mer.

Elle n'était certainement pas nécessaire au moment où le gouvernement a annoncé au Parlement son intention de tenir un plébiscite. Néanmoins, d'honorables députés de la gauche nous ont dit que le gouvernement devait être assuré pour le retard que causerait le plébiscite lui-même. La conscription pour le service outre-mer était certes pas nécessaire lors des élections complémentaires qui ont eu lieu dans Welland, dans le Sud, dans Montréal-Sainte-Régine et dans Québec-Est, bien que nous tenions à la conscription nous sentions dit alors que c'était la seule question en jeu dans ces campagnes électorales.

Il est maintenant manifeste que la conscription pour le service outre-mer n'était pas nécessaire au moment où le résultat du plébiscite a été annoncé.

Les faits ont été démontrés.

Les faits ont été démontrés hors tout doute au cours du débat actuel. D'abord, qu'il n'a pas, jusqu'à présent, été nécessaire de recourir à la conscription pour le service outre-mer dans l'une quelconque des armées du Canada, c'est-à-dire dans l'aviation, dans la marine, dans l'armée. En second lieu, l'ampleur de l'effort de guerre adrien n'aurait d'aucune façon accrue si le principe de la conscription pour le service outre-mer avait été appliqué dans le service outre-mer. De fait, il aurait pu s'en trouver considérablement réduite, à cause de la conscription qui en eût résulté.

Je rappelle ces faits, c'est surtout pour démontrer bien clairement que le gouvernement était sûr de son fait en déclarant, comme il l'a fait, qu'il n'y avait pas de nécessité de recourir à la conscription pour le service outre-mer.

complir un effort de guerre total et bien équilibré.

En soulignant ces faits, je veux en outre faire bien comprendre que, quand il demande comme il le fait dans ce bill, et sous l'unique réserve de sa responsabilité envers le Parlement, l'entière liberté d'agir conformément à l'idée qu'il se fera des exigences de la situation, le gouvernement ne cède ni à une pression politique ni à une agitation populaire existant dans une partie quelconque du pays.

L'intérêt national l'exige.

Si le gouvernement demande cette liberté d'action, c'est uniquement parce qu'il estime que, en ce moment extrêmement critique de l'histoire du monde, notre intérêt national exige que le gouvernement possède un tel pouvoir.

Quelques-uns de mes adversaires politiques ont particulièrement cherché à faire croire au public que, en tant que chef du gouvernement, je me suis surtout attaché à des considérations de parti. On prétend que j'ai voulu avant tout maintenir l'unité au sein du parti que je dirige, dans le but de rester à la tête d'un gouvernement de parti. Je ne nie pas que je me sois toujours efforcé de maintenir l'unité au sein du parti qui m'a fait l'honneur de me choisir comme son chef. Je dois cela non seulement au parti mais aussi au pays, étant donné surtout que le groupe de ceux qui m'appuient à la Chambre des communes constitue la base du gouvernement auquel le peuple a confié le soin d'administrer le pays en temps de guerre. Toutefois, je ne nie pas que j'aie eu à cœur, à un moment quelconque de ma carrière politique, placé les intérêts de mon parti avant ceux du pays. Je n'ai surtout été mu par aucun sentiment de ce genre dans la conduite des affaires publiques en ce moment où notre pays est en guerre.

On ne peut assurément pas soutenir que, en demandant par voie de plébiscite d'être libéré de toute obligation découlant d'engagements antérieurs, je me sois attaché à des considérations de parti.

La province de Québec.

On ne saurait non plus prétendre qu'en présentant au moment où je l'ai fait, le bill dont la Chambre est actuellement saisie, j'ai voulu, comme certains hon. députés de la gauche et leurs journaux persistent à le dire, apaiser les nombreux partisans que j'ai dans la province de Québec, et dont l'appui se plaçait-on à affirmer, m'est nécessaire pour conserver le pouvoir.

Lors des dernières élections générales, j'ai effectivement obtenu l'adhésion de la province de Québec, car tous les représentants qu'elle a envoyés dans cette Chambre, à l'exception d'un seul, appuyaient mon programme. Il convient peut-être que je profite de l'occasion pour rappeler aux honorables députés et à la population du pays que, à part l'appui politique que m'a accordé la province de Québec, j'ai obtenu dans les autres provinces du Canada, une majorité considérable en regard de la représentation fédérale combinée du parti conservateur, de la fédération du Commonwealth coopératif et du parti du Crédit social. De fait, les partisans qui comptent le gouvernement parmi les représentants des provinces autres que le Québec forment près de la moitié du nombre total des députés à la Chambre des communes. J'ai considéré que le fait d'avoir ainsi obtenu la confiance du peuple canadien en général m'imposait encore davantage l'obligation de veiller à ce que toutes les questions d'importance nationale fussent réglées, uniquement dans l'intérêt national. J'ai cru que cela constituait une obligation particulière pour le premier ministre en temps de guerre.

"La plus grande épreuve"

Jamais, au cours de ma carrière politique, ne suis je passé par une plus grande épreuve qu'en ce moment, alors que je ne rends compte que de la ligne de conduite que le Gouvernement devait, à mon sens, adopter à l'heure actuelle dans l'intérêt national, occasionne une division dans les rangs de mes fidèles partisans. D'autre part, connaissant comme je la connais la situation du Canada dans la crise mondiale, j'aurais cru ne pas avoir agi loyalement envers tous les membres de mon parti et envers mon pays, si je n'avais pas demandé au Parlement à l'heure actuelle les pouvoirs qui, en vertu du bill, devaient être conférés au Gouvernement.

Je ne doute pas cependant que les événements de la guerre justifient amplement la politique que le Gouvernement a suivie jusqu'ici et qu'il suit encore à l'heure actuelle. L'attitude actuelle du Gouvernement est déjà justifiée, je n'en doute pas, aux yeux de l'immense majorité des citoyens canadiens qui ont déjà exprimé l'avis que le Gouvernement ait toute liberté pour faire face aux divers événements de la guerre au fur et à mesure qu'ils pourront surgir. A mon avis, la sagesse de la politique du Gouvernement sera également bien comprise de la plupart, sinon de tous ceux qui n'ont pas voulu ou qui ne veulent pas encore confier au Gouvernement tant de pouvoir discrétionnaire. Les résultats du plébiscite ont montré que, en ce qui

concerne l'application ou le rejet de la conscription pour le service outre-mer, la vaste majorité de la population canadienne est disposée à se fier au jugement du Gouvernement actuel. Je n'aimerais pas que le débat se termine sans qu'il me fût permis de dire, au nom de mes collègues et en mon nom personnel, combien nous apprécions une si grande marque de confiance.

Le plébiscite.

Il est vrai que le présent bill est la conséquence logique du plébiscite, mais il ne tire pas son origine des résultats du plébiscite. Parce que les résultats du plébiscite ont été regardés par quelques-uns comme un mandat autorisant l'établissement de la conscription pour le service outre-mer, il en est résulté que d'autres ont interprété à faux le sens du bill actuel. Le plébiscite et le bill ont une même origine. Chacun doit son existence à la politique du gouvernement telle qu'elle est exprimée dans le discours du trône à l'ouverture de la présente session du Parlement. Chacun était une mesure nécessaire, mais seulement une mesure en vue de la réalisation de cette politique.

Voici l'énoncé de cette politique comme on peut le lire dans le discours du trône: "Le gouvernement estime que, à cette époque la plus critique de l'histoire du monde, il devrait, sous la seule réserve de sa responsabilité envers le Parlement... jouir d'une complète liberté d'agir selon qu'il le jugera utile d'après les nécessités du moment". Le seul cas où le gouvernement n'avait pas pleine liberté d'agir selon qu'il le jugeait utile, c'est par rapport aux méthodes de recruter des hommes pour le service militaire.

La politique du gouvernement n'est pas nouvelle.

La politique du gouvernement, telle qu'elle est exprimée dans le présent bill, n'est pas nouvelle; elle est identique à celle que renferme le discours du Trône, que le Parlement a approuvée en adoptant l'Adresse. Etant donné les engagements antérieurs au sujet du recrutement des hommes pour le service militaire outre-mer, la liberté d'agir nécessaire ne pouvait être obtenue que par deux étapes successives.

La première étape consistait à demander à la population de relever le gouvernement d'une obligation morale résultant d'engagements passés, et l'autre étape, à demander au Parlement de faire disparaître une restriction incorporée dans la loi actuelle. La libération de l'obligation morale a été demandée et obtenue au moyen du plébiscite. Quant à la suppression de la restriction juridique, on demande aujourd'hui au Parlement de l'accorder et l'espère qu'elle sera accordée grâce au présent bill. Mais, bien que la deuxième mesure (le bill dont est maintenant saisie la Chambre) fut la conséquence logique des résultats de la première, savoir le plébiscite, elle ne tire pas son origine de cette mesure, mais de la politique du gouvernement telle qu'elle a été énoncée dans le discours du Trône. Cette politique ministérielle énoncée dans le discours du Trône n'a pas été adoptée à la suite de pressions politiques ni de clameurs populaires quelconques, mais il faut l'attribuer à ce que le gouvernement, vu la tournure de la guerre, en était venu à regarder comme la seule mesure logique à cette époque la plus critique de l'histoire du monde.

Nécessité fait loi.

En toute sincérité, après avoir vu la situation se modifier de mois en mois et d'année en année depuis le début du présent conflit, et sachant ce qu'elle est actuellement, serions-nous justifiés d'adopter toute autre attitude? Si, après presque trois ans d'hostilités, la tournure de la guerre avait été différente; si, par exemple, l'Allemagne, après avoir subi la plus grande partie de l'Europe, avait été repoussée de quelques-uns, ou même d'un seul, des pays qu'elle a envahis; si l'Allemagne devait maintenant se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en toute nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, est devenue un conflit mondial, s'étendant à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas eu des raisons pour se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à

# M. King s'engage à poser la question de confiance

(suite de la page six)

Prendrons pas cette décision en tenant compte d'un seul facteur. Nous la prendrons en tenant compte de toutes les circonstances qui existent au moment où la responsabilité d'établir une politique qui de modifier une politique paraîtra s'imposer.

Et plus loin, "Le gouvernement fera ce qui lui semblera pousser à son plus haut point notre effort de guerre, en tenant pleinement compte des circonstances."

J'ajoutais: "Quand je dis 'en tenant pleinement compte des circonstances', je songe aux conditions qui pourront exister relativement à la guerre sur différents théâtres du conflit et à celles qui pourront exister au Canada."

Je ferais peut-être bien de rappeler aux honorables députés que ces déclarations remontent au 25 février de cette année. Il en a souvent été question au cours de la campagne sur le plébiscite, lorsqu'il s'est agi de préciser son objectif et d'exposer la manière dont le gouvernement entendait exercer son autorité, si on lui donnait toute liberté d'action. On ne saurait donc soutenir que la politique du cabinet, telle qu'elle se traduit dans le projet de loi à l'étude, n'était pas bien connue du Parlement et du peuple avant et pendant la tenue du plébiscite.

Pour ce qui est des mesures opportunes susceptibles d'être prises par le gouvernement, il me semble, ainsi que je l'ai dit en ouvrant ce débat, qu'il faut nécessairement faire entrer en ligne de compte le degré de confiance que le parlement et le peuple éprouvent à l'égard du régime auquel incombe le devoir de poursuivre la guerre. Cela ne constitue pas une raison d'entamer un second débat sur la question de la conscription. Il y a là cependant pour le gouvernement qui en est venu à la conclusion qu'une situation exige une certaine ligne de conduite qui ne rallie pas tous les suffrages, la meilleure raison du monde de saisir la première occasion qui se présente de s'assurer qu'il jouit de la confiance du parlement et qu'il peut compter sans réserve sur l'appui du parlement pour donner suite à la décision prise. Cela est d'autant plus nécessaire que des opinions nettement divergentes se sont déjà exprimées, tant dans le pays que dans l'enceinte parlementaire sur l'a-propos d'investir le cabinet de pouvoirs discrétionnaires, et qu'il y a lieu de prévoir que des divergences subsisteront touchant la sagesse de la décision.

## Débat et vote de confiance

Un second débat sur la conscription est une chose. Autre chose tout à fait est un vote de confiance dans le régime ayant que celui-ci entreprenne de donner suite à une certaine ligne de conduite. Le gouvernement soucieux de faire son devoir dans la poursuite d'une guerre ne peut en aucun temps se permettre de rester dans l'incertitude quand à la suffisance de l'appui du Parlement, et moins que jamais à l'heure du péril. Le chef d'un gouvernement doit d'autant plus compter sur la confiance du Parlement qu'il croit pouvoir entretenir le moindre doute sur la mesure de l'appui auquel il peut s'attendre de la part de la Chambre des communes.

Le discours du trône renfermait ce qui suit: le gouvernement estime que, à cette époque la plus critique de l'histoire du monde, il devrait, sous la seule réserve de sa responsabilité envers le Parlement et sans égard pour tout engagement antérieur, jouir d'une complète liberté d'agir, selon qu'il le jugera utile d'après les nécessités du moment.

Quant à l'importance qu'il convient d'attacher aux mots "sous la seule réserve de sa responsabilité envers le Parlement" qui se trouvent dans le discours du trône, il peut exister des divergences d'opinion. La responsabilité du ministère envers le Parlement reste la même, que ces mots se trouvent là ou non.

Il semble bien, toutefois, que leur présence dans ce discours leur prête un sens particulier.

## Le respect envers le Parlement

Chacun des honorables députés devra nécessairement décider de lui-même quelle importance il convient d'attacher à la portée de ces mots. Pour ma part, — et sur ce point je ne parle qu'en mon propre nom, — à la lumière de mes opinions et de celles que j'ai toujours eues au sujet de la responsabilité de l'exécutif à l'égard du Parlement, je ne crois pas que cette Chambre des communes aurait le sentiment d'avoir reçu le degré de confiance auquel elle a droit d'attendre du ministère si, dans une question de pareille importance pour le pays tout entier, le gouvernement allait agir avant d'avoir communiqué à la Chambre une décision si grosse de sens.

Bien que l'administration aura pleine liberté d'agir comme elle l'entend, si le bill à l'étude est adopté, j'imagine ce que diraient certains honorables députés de l'autre côté de la Chambre, voire même nombre d'honorables députés de ce côté-ci, s'il m'arrivait, alors que le Parlement siège encore et avant de mettre la députation au courant de la décision du gouvernement, de signer un décret du conseil rendant exécutoire la conscription pour le service outre-mer et si, immédiatement après, je venais annoncer à la Chambre la décision qu'aurait déjà prise le gouvernement.

S'il devient nécessaire d'envoyer comme renforts outre-mer les hommes appelés en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, il convient de le faire d'une manière aussi franche et ouverte que possible. A moins qu'on ne laisse bien entendre que le Parlement en sera averti d'avance, il surgira journellement d'innombrables soupçons et il se colportera des oui-dire de toutes sortes.

Le 7 avril, dans un discours que j'ai fait pour inaugurer la campagne sur le plébiscite j'ai exposé bien clairement que le public avait le droit d'être mis au courant de la

décision du Gouvernement avant que cette mesure soit appliquée. Voici ce que j'ai dit à ce sujet au cours d'une émission sur l'ensemble du réseau national:

"Le peuple canadien n'hésitera pas à faire tout ce qu'il juge nécessaire pour la sauvegarde de sa liberté. Il n'hésitera sûrement pas à prendre toutes les mesures voulues pour préserver son existence nationale, mais avant d'agir, il tiendra à savoir, comme c'est son droit, qu'il y a lieu d'agir, et ce d'autant plus, parce qu'il est question d'une mesure qui a déjà été cause de violentes controverses et source de désunion."

## Il y aura vote de confiance sur la conscription

J'ai donc l'intention, si le Gouvernement décide un jour qu'il est nécessaire d'envoyer des hommes outre-mer qui n'ont pas offert de servir partout, et si je suis à la tête de l'administration alors, de demander à mes collègues de se rallier à moi pour informer immédiatement le Parlement de la décision du Gouvernement. Si le Parlement n'est pas en session à ce moment-là, je ferai tout en mon pouvoir pour qu'il soit mis au courant de cette décision le plus tôt possible après que nous l'aurons prise.

Je compte bien, en même temps, voir à ce que, avant que l'administration n'assume la nouvelle responsabilité de donner suite à sa décision, les honorables membres de la Chambre aient l'occasion, non pas d'entreprendre un deuxième débat sur la question de la conscription, mais de manifester leur approbation ou leur désapprobation du geste du gouvernement.

## Une autre promesse remplie

Adoptant cette ligne de conduite, je réalise une autre promesse faite au Parlement le 25 février quand j'ai dit: "Si les volontaires viennent à manquer et si d'autres moyens de recrutement s'imposent absolument, nous prendrons une décision, nous la présenterons au Parlement et inviterons ce dernier à juger la question au fond". Le débat sur le fond de la question de conscription s'est fait, de toute nécessité, au sujet du présent bill. Ce qui sera important à l'avenir, c'est que la décision du gouvernement soit immédiatement présentée au Parlement, et que le gouvernement soit prêt à risquer son existence relativement à cette décision.

On dira peut-être qu'une telle ligne de conduite comportera du délai, qu'il faut agir tout de suite. On dira avec raison que si l'inter-vention n'était pas urgente, le gouvernement n'aurait pas pris cette décision. Une telle objection serait fondée si le gouvernement permettait d'entreprendre un second débat sur la question de la conscription. Cela ne dérange en rien, cependant, la méthode que nous avons l'intention d'adopter.

Si le Gouvernement conclut à la nécessité d'imposer la conscription pour le service outre-mer, il peut sans délai mettre sa décision en oeuvre. Et à moins d'indice que la Chambre des communes ait retiré sa confiance au ministère, il n'y aurait aucun délai.

## Réponse à des objections

Et même si le Parlement ne siège pas, on peut réunir les Chambres en quelques jours. Grâce à la pratique adoptée durant la guerre d'ajourner plutôt que de proroger la session, on pourrait se dispenser des formalités de la rentrée. On n'aurait pas à adopter de nouvelles mesures. Il suffirait d'exprimer sous une forme ou sous une autre la confiance continue que l'on a au gou-

vernement. Il est à peu près impossible d'imaginer une situation où le passage d'une semaine puisse nuire à l'envoi de renforts outre-mer puisque l'on pourrait prendre les dispositions à cette fin en même temps que s'effectue la rentrée des Chambres. Comme l'a mentionné lui-même l'ex-ministre des Travaux publics le 11 juin (voir le *Hansard*, page 3865): "Ce n'est pas en une semaine que l'on enverra les conscrits outre-mer... Rien n'empêcherait le gouvernement de préparer les rouages dès l'instant où il déciderait de recourir à la conscription." Il faudrait naturellement écarter les précédents établis à Westminster, j'estime qu'il conviendrait d'affecter tout au plus un temps très court au débat et au besoin, d'appliquer à cette fin le règlement de la Chambre touchant la limitation des discours.

Mais, si rigoureusement que l'on ait à restreindre la durée des délibérations, chaque membre aura par son vote l'occasion d'exprimer sa confiance ou son manque de confiance au gouvernement.

Point n'est besoin, en effet, de débattre la question. On se rappellera que l'on a procédé de la même façon lors de la déclaration de la guerre. Le parlement s'est réuni en moins de sept jours. Le gouvernement lui a laissé entendre que le vote sur l'adresse serait considéré soit comme une approbation, soit comme une condamnation de sa politique. Le débat a duré deux jours. Dès que le vote eût été pris, on adopta les mesures voulues pour proclamer l'existence de l'état de guerre. Ainsi qu'un honorable député l'a fait observer: "Il n'y eut ni délai ni perte de temps, et cependant la suprématie du parlement fut maintenue".

## L'exemple de l'Angleterre

La Chambre des communes anglaises a eu à débattre la semaine dernière une motion de non confiance dans le gouvernement. Cette motion était le fruit des critiques formulées à l'adresse de M. Churchill, le blâmant de ne pas vouloir se départir du portefeuille de la défense, qu'il détient en sus du poste de premier ministre. Le débat fut l'objet d'une limite de temps précise. En moins de deux jours, les honorables députés ont eu amplement l'occasion d'exprimer leurs vues.

## Vote de non-confiance

Quant aux moyens par lesquels la Chambre pourrait, en ce qui concerne la décision du gouvernement, exprimer sa confiance ou son manque de confiance en l'administration, les honorables députés savent très bien qu'un honorable membre peut toujours proposer un vote de non-confiance à la suite d'une motion appelant la Chambre à se former en comité des subsides. Si le gouvernement jugeait opportun d'user de ce moyen pour s'assurer de l'opinion de la Chambre, il y aurait recours. S'il n'y avait pas de crédits à soumettre à l'examen de la Chambre à ce moment-là, le gouvernement n'aurait qu'à présenter un crédit supplémentaire spécial et proposer immédiatement après que la Chambre se forme en comité des subsides. Tout honorable député qui le désire pourrait alors proposer un vote de non confiance.

## Comme à Westminster

Mais il existe une façon de procéder encore plus directe. C'est celle qu'a suivie le parlement de Westminster en janvier dernier, après le retour de M. Churchill de son précédent voyage aux États-Unis et au Canada. Le 27 janvier, M. Churchill signifiait à la Chambre des communes son désir d'être appuyé par un vote de confiance. Le lendemain, M. Attlee proposait:

"Que les procédures découlant de la motion relative à la confiance dans le gouvernement de Sa Majesté soient soustraites, à la présente séance, aux dispositions du Règlement (Séances de la Chambre)".

La motion fut adoptée. M. Attlee proposa ensuite: "Que cette Chambre a confiance dans le gouvernement de Sa Majesté et l'aidera de son mieux à la poursuite énergique de la guerre."

Le débat eut lieu les 28 et 29 janvier. Au terme de la séance du 29, la Chambre se prononça ainsi qu'il suit: 464 oui contre 1 non.

Les honorables députés trouveront intéressante, j'en suis sûr, la déclaration formulée par monsieur Churchill sur l'importance et la portée du vote qu'il demandait à la Chambre des communes. Voici ce qu'il disait le 27 janvier:

Il surgit périodiquement dans l'existence de tout gouvernement des situations qu'il importe de tirer au clair....

Depuis mon retour au pays, je suis arrivé à la conclusion qu'il me faut solliciter l'appui d'un vote de confiance de la Chambre des communes. Procédure tout à fait normale, constitutionnelle et démocratique. On a demandé un débat sur la guerre. J'y ai pourvu le plus complètement et le plus librement possible pour trois jours entiers. La députation aura toute liberté d'exprimer ses vues sur le compte de l'administration, sur la composition du cabinet ou sur certains des ministres en particulier, sous l'unique réserve que la Chambre a toujours si soigneusement observée relativement aux secrets militaires. Peut-il exister plus grande liberté? Peut-on donner une plus belle expression à l'idéal démocratique? Il y a peu de pays dont les institutions soient assez robustes pour permettre pareille chose alors qu'ils se battent pour leur survivance."

Je ne saurais, pour l'instant, faire connaître comment on procédera si le gouvernement en arrive à la conclusion que la conscription pour le service outre-mer s'impose. Cela dépendra forcément des circonstances. Sur une question qui se rattache à une décision qu'il appartiendra au cabinet de prendre et qui tient de si près à la confiance que d'autres peuvent avoir dans mon jugement et ma fidélité, il va sans dire que je ne puis exprimer que mes propres vues. Personne ne peut prédire la tournure que prendra la guerre ni ce qui peut survenir du jour au lendemain chez nous ou ailleurs. En cherchant à libérer le gouvernement d'un engagement, je n'irai pas en prendre un autre. Cependant, je veux bien faire comprendre à tous les honorables députés que, si je suis le chef du gouvernement quand on prendra cette décision, je demanderai à la Chambre des communes l'assurance que je jouis de sa confiance avant qu'il y soit donné suite.

Ce n'est pas chez moi une nouvelle manière de voir. Je l'ai formulée à maintes reprises et j'en tiens très à tenir. Ma manière de voir sur cette question, je l'ai exprimée au peuple canadien le 24 avril.

Au cours de ma dernière allocution radiophonique de la campagne plébiscitaire, je disais:

"L'époque actuelle n'est pas une phase ordinaire de notre histoire, car nous sommes en guerre. Le monde entier est dans un état de rapide évolution. Les responsabilités du gouvernement, lourdes en tout temps, le sont plus que jamais aujourd'hui. Pour ma part, si je n'étais convaincu qu'en ma qualité de chef du Gouvernement, je n'ai cessé de jouir de la confiance du peuple qui, à maintes reprises m'a remis au pouvoir, je voudrais y demeurer une heure de plus."

## M. Churchill et les votes de confiance

Je pourrais faire observer que, en janvier dernier, lorsque M. Churchill posa la question de confiance dans son administration, aucun de ses censeurs n'avait même insinué qu'il dût résigner son poste ou qu'un autre dût prendre sa place. Il jugeait toutefois que la critique dirigée contre lui-même et con-

cernant certains aspects de son administration avait atteint un tel point qu'il avait besoin d'une réaffirmation de l'appui de ceux qui, au sein du Parlement, l'avaient investi du pouvoir. Je suis d'avis que, dans un pays démocratique, le chef d'un gouvernement chargé de lourdes responsabilités éprouve en tout temps le besoin d'une telle réaffirmation de confiance, surtout à la veille d'assumer de nouvelles responsabilités.

Je crois que M. Churchill songeait beaucoup à ce sentiment lorsque, en répondant à ses censeurs à la Chambre des communes à Westminster, mardi dernier, il déclara: "On n'a rien négligé en vue d'affaiblir la confiance du peuple en son gouvernement..."; et un peu plus loin, parlant de lui-même en sa qualité de premier ministre, il ajoutait: "et ensuite pour le rabaisser dans sa propre estime, au su et vu de la nation si possible".

Mais il existe une autre raison pour laquelle M. Churchill a senti périodiquement le besoin d'étayer sa politique d'un vote de confiance de la part de ses collègues de la Chambre des communes. La responsabilité parlementaire est double. La députation, aussi bien que les ministres, a ses responsabilités. M. Churchill a jugé que le peuple du Royaume-Uni avait le droit de connaître l'attitude de ses représentants et de savoir dans quelle mesure ils étaient prêts à appuyer l'administration dans l'accomplissement de sa tâche essentielle de faire la guerre. Il estimait aussi que la population anglaise avait le droit de savoir quel appui le gouvernement se voyait refuser, et les raisons de ce refus. Remarques qui, à mon sens, s'appliquent généralement, en ce temps de guerre, au Parlement et au public canadien.

En terminant je tiens à répéter ces paroles que j'adressais au pays, le 7 avril, en l'exhortant à donner un vote affirmatif sur le plébiscite:

## Le Canada ne pouvait rester à l'écart

"Pour quiconque, par delà les événements de l'heure, peut sonder l'avenir, ce n'est plus seulement l'unité, c'est l'existence même de notre pays, en tant que nation libre, qui se trouve aujourd'hui menacée. Nous ne sommes plus de ce monde où même la plus puissante des nations puisse compter échapper par ses seuls moyens à l'ambition et à la cupidité des peuples agresseurs."

Pour sauvegarder son existence, chaque pays libre aura besoin de tout l'appui que peuvent lui apporter les autres pays libres. Ce n'est que par la plus entière coopération entre elles que les nations libres pourront éviter de devenir, l'une après l'autre, victimes des peuples de brigands qui, à n'en pas douter, ambitionnent la domination mondiale.

"A cause de l'immensité de son territoire, de la richesse de ses ressources et du petit nombre de ses habitants, notre pays risque d'avoir un plus grand besoin de l'assistance d'autrui que toute autre nation de l'univers. Si nous ne continuons d'appuyer de notre mieux les autres pays, nous n'aurons pas le droit de compter sur leur concours le plus entier. Tant que la marche victorieuse de l'ennemi ne se sera pas changée en une défaite écrasante, nul pays, et le Canada moins que tout autre, ne pourra se sentir en sécurité."

Ces observations n'ont pas été faites à la légère. Je prie chaque honorable député de les bien méditer à la lumière des événements qui se sont produits depuis, et de la situation telle que nous la connaissons en ce moment. Peut-on douter que notre sécurité, que la sécurité de notre hémisphère dépende de l'engagement, dans le monde ancien, du flot envahisseur allemand et japonais, jusqu'à ce que surgissent du nouveau monde des forces capables de mater sa terrible puissance.

Pour les machines et les armes modernes les distances et le temps n'existent plus. L'éloignement n'est pas un élément de protection. Au cours de cette guerre, le mot outre-mer a réellement perdu sa signification. Le conflit actuel est un et indivisible. Que ses batailles se lient sur les sables de l'Égypte, dans les steppes de la Russie, au plus profond de la Chine, dans les îles du Pacifique, dans les terres arides de l'Arctique ou dans le firmament de Grande-Bretagne, d'Allemagne ou des pays conquis de l'Europe. Il ne peut y avoir de sécurité pour nous, nos foyers et nos familles tant que les armées ennemies ne seront pas défaites et écrasées.

Le Gouvernement et la population du Canada ont une lourde responsabilité envers le demi-million de jeunes Canadiens qui ont consenti tous les sacrifices pour assurer notre sécurité. Nous leur devons tout ce qu'il est en notre pouvoir de leur donner. Sur quelque champ de bataille qu'ils combattent, ils luttent pour le Canada, pour leur patrie, pour sa sécurité et son avenir. Cet avenir est entre nos mains et c'est à nous, membres du Parlement, qu'il appartient dans la mesure de nos forces, de transmettre à ces vaillants jeunes gens, après la victoire, un Canada libre et uni.